

# LA CARTE DE PAIEMENT **SANS CONTACT**



31, avenue Pierre Bérégovoy ▲ 58000 Nevers

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Le samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h

03 86 71 94 20 ▲ www.taneo-bus.fr











0





Pour nous contacter:

03 86 71 94 20

www.taneo-bus.fr

### La carte de paiement,

#### le nouveau titre de transport!

Avec la mise en place de la nouvelle billettique, il sera possible de payer son trajet directement avec sa carte de paiement sans contact à bord des bus du réseau Taneo (hors TAD et courses en monospaces)

Un geste simple et sécurisé permet de valider votre achat. En montant dans le bus, il suffit de présenter directement sa carte de paiement dans la cible du valideur. Le valideur valide l'achat du titre en émettant un son positif et en affichant le symbole validé.



#### L'achat de titres

#### pour plusieurs personnes

Pour les groupes de 2 a 6 personnes voyageant avec une seule carte, il faut tout d'abord appuyer sur l'écran tactile du valideur et sélectionner le nombre de personne voyageant. Il suffit ensuite de poser sa carte sur la cible du valideur. Le valideur valide l'achat du titre en émettant un son positif et en affichant le symbole validé.









Lors d'une **correspondance**, présentez votre carte sans appuyer sur l'écran **>>>** 

# Vous souhaitez





Il est possible d'obtenir un justificatif de paiement sur la page eboutique.taneo-bus.fr, rubrique « Historique de mes achats » • • • •

En entrant les coordonnées bancaires de la carte de paiement utilisée, l'historique s'affiche et peut être consulté sur les 12 derniers mois.

## **Quelques points**



#### de vigilance

- Les cartes affiliées aux réseaux Visa ou Master-Card fonctionnent.
- Il s'agit de bien s'assurer que la **fonction** « paiement sans contact » est activée sur la carte et que le quota de paiement par carte sans contact n'est pas atteint.
- Un achat peut être fait avec une seule carte de paiement pour plusieurs personnes voyageant ensemble (groupe jusqu'à 6 personnes).
- En cas de refus de transaction par le valideur ou d'indisponibilité du service, vous devrez acheter un ticket en espèce auprès du conducteur.





En cas de contrôle, la carte de paiement est à présenter aux contrôleurs comme tout autre titre de transport.